

Public concerné

Chef d'entreprise, d'établissement ou son délégataire. Le « délégataire » est une personne placée sous l'autorité du chef d'établissement et désignée par ce dernier pour le représenter. Le "délégataire" doit à ce titre disposer de la compétence, de l'autonomie et d'un pouvoir décisionnel suffisant pour engager les moyens nécessaires à la conduite du projet.

Pourront être concernées par cette formation :

- Les entreprises souhaitant accéder à une formation sur le risque TMS
- Les entreprises ciblées par le programme "TMS Pros"
- Les entreprises concernées par une incitation financière

Prérequis

Engagement dans une démarche de prévention des troubles musculosquelettiques.

Pour suivre les modules pédagogiques de cette autoformation, l'apprenant doit disposer d'un ordinateur équipé d'une carte son et d'un accès à Internet haut débit.

NB : nous recommandons l'utilisation d'un navigateur Web tel que Chrome, Firefox ou Microsoft Edge (Internet Explorer est déconseillé).

Modalités d'inscription :

- Demande d'inscription à effectuer à l'adresse mail suivante:
prevention.formation@carsat-am.fr (merci de préciser votre nom, prénom, entreprise, fonction, adresse mail)
- Après validation de l'inscription par la CARSAT Alsace Moselle, un identifiant, un mot de passe et un lien URL seront communiqués au dirigeant afin de débiter la session de formation.
- Formation dispensée sans coût pédagogique.

Objectifs de la formation

Cette formation vise à outiller les responsables d'établissement (ou leur délégataire) afin de les rendre capable d'exercer pleinement leur mission de pilotage du projet de prévention des TMS de son établissement.

Objectifs pédagogiques (4 modules) :

- Module 1 : Être capable de mesurer les enjeux de santé et sécurité au travail vis-à-vis de la performance de l'entreprise.
- Module 2 : Être capable d'initier une démarche de prévention des risques professionnels.
- Module 3 : Être capable de piloter une démarche de prévention des risques professionnels.
- Module 4 : Appréhender la problématique des TMS, et être capable de piloter un projet de prévention des TMS au sein de son établissement.

Contenu de la formation

Module 1 - Les enjeux :

- Connaître les principes de la prévention et ses enjeux.
- Mesurer les coûts directs et indirects liés aux incidents et les conséquences sur la performance de l'établissement.
- Connaître le cadre réglementaire et le cadre normatif de sa branche professionnelle.
- Identifier les indicateurs à utiliser et les bonnes pratiques.

S'engager dans une démarche de prévention des troubles musculosquelettiques (AUTOFORMATION EN LIGNE A DESTINATION DES DIRIGEANTS)

Module 2 - La démarche de prévention :

- Comprendre la démarche de prévention à posteriori : l'analyse des accidents.
- Comprendre la démarche de prévention à priori : l'évaluation des risques.
- Comprendre l'approche disciplinaire et participative.
- Comprendre la finalité de ces démarches : le plan d'actions.

Module 3 - Le pilotage de la démarche de prévention :

- Afficher l'engagement de son établissement dans la démarche de prévention.
- Identifier les ressources internes et externes pour mener à bien la démarche.
- Décliner les objectifs à atteindre, les moyens nécessaires et identifier les priorités.
- Évaluer la démarche mise en œuvre.

Module 4 - La démarche de prévention des troubles musculosquelettiques :

- Appréhender l'approche multifactorielle des TMS.
- Comprendre la démarche TMS Pros.
- S'approprier les outils de pilotage de la démarche TMS Pros.

Méthodes pédagogiques utilisées

Les 4 modules d'autoformation sont composés d'un contenu interactif en ligne : fictions animées, écrans d'information et d'apports pédagogiques, exercices auto-évaluatifs, témoignages de dirigeants. Un quizz évaluatif devra être réalisé à la fin de chaque module.

Durée

0.5 jour soit 3.5 heures

Validation

- À la fin de chaque module, un quizz évaluatif permet de savoir si le niveau de connaissances attendu est acquis. La réussite à ce test déclenche la validation du module.
- À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis (téléchargeable en ligne et à sauvegarder en local pour être imprimé - aucun duplicata ne sera délivré).